



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Procès-verbal (PV) de la séance du 3 mars 2011 à 20h15, Grande Salle de Belmont

Présidence : Mme Helene Pinto
Secrétaire de séance : Mme Isabelle Gaillard

36 membres présents à l'appel.

Excusé-e-s : MM. M. Belardinelli, J.-P. Bolay, G. De Pierri, Ph. Dumoulin, Ph. Fardel, J.-Cl. Favre, M-E. Favre, L. Gilliéron, Mme C. Gygi, MM. M. Henchoz, P. Hulmann, Mme C. Juillerat, M. E. Monsutti, Mme S. Oguey-Araymon, MM. M. Ostertag, J.-M. Pasche, Mmes C. Reigner, P. Salathé, M. C. Stutz

Absent-e-s : MM. J.-C. Benoit, J. Davalle, Ph. Favre, R. Mettraux

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation du procès-verbal du 4 novembre 2010
Acceptation du procès-verbal du 2 décembre 2010
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité
4. Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU) (affaires traitées jusqu'au 21.01.2011)
5. Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)
6. Préavis no 01/2011
Création d'une association de communes entre les Communes de Pully, Paudex, Savigny et Belmont-sur-Lausanne, sous dénomination « Sécurité Est Lausannois »
7. Préavis no 02/2011
Demande de crédit pour le réaménagement de la Louche 3^{ème} étape – tronçon intermédiaire
8. Préavis no 03/2011
Demande de crédit pour la reconstruction du Refuge « Malatête »
9. Divers et propositions individuelles

Après que l'ordre du jour ait été accepté à la majorité (3 avis contraires, 2 abstentions) M. Cavin se manifeste alors sur un objet qui n'est pas à l'ordre du jour. Il demande par motion d'ordre que soit mise à l'ordre du jour de ce soir la réélection des 3 membres de la CCU.

La Présidente fait savoir qu'elle a prévu de traiter cet objet sous le point 2 de l'ordre du jour et fait remarquer à M. Cavin que le règlement du Conseil Communal ne requiert pas une élection de cette commission. Toutefois, si une élection de la CCU est souhaitée par les Conseiller-è-s, celle-ci sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Cavin insiste en remettant en cause la Présidente sur ce point en lui reprochant de n'avoir pas ouvert à la discussion l'ordre du jour et demande d'organiser une élection des membres de la CCU ce soir.

M. Graul intervient en rendant attentif l'assemblée que compte tenu des dispositions légales, cette commission n'a pas besoin d'être élue au sein du Conseil Communal avant la fin de la législature, vu le peu de temps qu'il reste.

La Présidente fait prendre conscience à M. Cavin que l'ordre du jour a été accepté tel quel et la seule chose qui puisse être changée est que, le point des communications du bureau soit évoqué avant l'acceptation des procès-verbaux.

M. Treppe fait part de son entretien avec le Préfet, qui confirme qu'il n'y a pas d'obligation de faire une élection, mais les Conseiller-è-s ont cependant le droit de le faire. Il se préoccupe quant aux futurs dossiers à soumettre.

M. Genaine demande que la motion d'ordre de **M. Cavin** soit traitée.

M. Jan prend la parole et précise qu'il s'agit d'une stratégie et que l'ordre du jour ayant été accepté la séance doit se poursuivre.

Point de l'ordre du jour

1. Procès-verbal du 4 novembre 2010

Le PV est adopté sans modifications à la majorité (5 abstentions)

Procès-verbal du 2 décembre 2010

Le PV est adopté sans modifications à la majorité (3 abstentions)

2. Communications du bureau

Nouveau modèle de procès-verbal

La secrétaire du Conseil Communal, Mme I. Gaillard, a suivi un cours de 2 jours sur la prise de note et la rédaction de procès-verbaux.

Une nouvelle présentation plus simple et plus lisible sera appliquée dès la séance de ce soir.

Démission de M. Willy Bovey, huissier suppléant

Par courrier du 12 janvier.2011, M. Willy Bovey, informe la Présidente de sa volonté de démissionner de sa fonction d'huissier suppléant à la fin de cette législature.

Élections communales 2011

Une séance d'information au public a été organisée à Belmont le 11 janvier 2011. Il a été noté une forte présence et des informations ont été données concernant les fonctionnements de notre Conseil communal et de la Municipalité.

Les listes d'ententes ont remporté un fort succès. Lors de la séance du tirage au sort qui a eu lieu le 24 janvier 2011, les 71 candidats au Conseil et les 6 candidats à la Municipalité ont trouvé leur place.

Mmes I. Gaillard (secrétaire) et H. Pinto (Présidente), ont participé au nom du bureau à une séance d'information donnée par le canton. Les résultats seront publiés le jour même. C'est à ce moment-là que sera déterminé si un 2e tour sera nécessaire ou pas.

Assermentation des nouvelles autorités

Elle aura lieu le 28 juin 2011 à 17 h à l'Église puis à la Grande Salle. Plus de détails suivront aux personnes concernées.

Démission subite de 3 membres de la CCU

Les Conseiller-è-s ont été averti par mail du bureau du Conseil communal le 21 janvier 2011 de la démission des 3 membres de la CCU.

Lecture du courrier des 3 membres CCU.

Selon l'article 39.4, qui traite la question du quorum des différentes commissions, il s'avère que la CCU avec 2 membres n'atteint plus le quorum pour valablement délibérer.

La question d'une élection se pose alors, pour réélire 3 nouveaux membres. La prochaine séance nous porte cependant en avril 2011, ce qui nous laisse à peine 3 mois jusqu'à la clôture de cette législation.

La Présidente s'est adressée par courrier en date du 1er février 2011 à la Municipalité, pour demander si celle-ci avait des objets en cours qui devaient être présentés à la CCU où l'avis de cette dernière serait demandé. La Municipalité a confirmé par courrier du 25 février 2011, dont la Présidente fait lecture, qu'il n'y avait pas de sujets à leur soumettre. En conclusion, le bureau propose de reporter l'élection d'une nouvelle CCU à la nouvelle législature.

Votation fédérale du 13 février 2011.

Objet : Initiative sur les armes

Taux de participation Belmont : 58,01%

Bulletins valables : 1100

Oui : 653

Non : 447

3. Communications de la Municipalité

(Voir cf. annexé)

4. Communications de la CCU (affaires traitées jusqu'au 21.01.2011)

(Voir cf. annexés)

M. Girard fait lecture d'un rapport qualifié par la suite de minoritaire, car contesté par la majorité.

Le rapport de la majorité de la CCU est présenté par M. Jan, approuvé par Mme Zoia et M. De Pierri.

5. Communications de la CCAR

(voir cf. annexé)

6. Préavis no 01/2011 - Création d'une association de communes entre les Communes de Pully, Paudex, Savigny et Belmont-sur-Lausanne, sous dénomination « Sécurité Est Lausannois »

- **M. Dumas** Président de la Commission Technique fait lecture du rapport

- **Mme Boujon** membre de la Commission des Finances fait lecture du rapport

La Présidente ouvre la discussion sur le préavis

M. Chapalay s'intéresse à mieux comprendre de quels locaux disposerait l'association de police de Savigny et de la situation des bâtiments.

M. Delaplace rassure M. Chapalay en précisant que cette question a été posée au Cap. D-H Weber qui assure que l'utilisation de la plate forme de Savigny est au bon vouloir de la Municipalité de cette commune, et ne grevait en rien l'aspect financier de la nouvelle association.

M. Chapalay souhaite savoir où se trouve le bâtiment.

M. Muheim fourni la réponse en mentionnant que dans la nouvelle organisation de police, le poste de Savigny n'existera en principe plus.

M. Ciompi estime se trouver avec une accumulation de pouvoir policière et demande en quoi consiste le contrôle. Le Conseil intercommunal se réunit-il sur demande du Président ? Quels sont les buts à options ? ne laissent-ils pas la porte ouverte à une liberté de pouvoir ?

M. Delaplace explique qu'un but optionnel est une demande qu'une commune unique a demandé à l'association et qui en assumera seule la charge. Pour ce qui est des contrôles : le vecteur entre l'autorité politique et le terrain est beaucoup plus court en matière communale qu'en matière cantonale. Des nouvelles missions que la police de la nouvelle association se verra attribuer un 2e patron, celui de l'autorité judiciaire. Le contrôle sera démocratique et respectueux des préoccupations de la population.

M. Muheim explicite en précisant que le contrôle sera clairement augmenté, car l'état major répondra aux délégués de quatre municipalités. Il explique que le Président a l'obligation de convoquer le Conseil intercommunal ne serait-ce que pour demander le budget de fonctionnement. Si le président ou, sur demande de 5 membres, a/ont la possibilité de convoquer le Conseil intercommunal.

M. Kupper demande qui sera le rapporteur auprès du Conseil Communal de Belmont ?

M. Muheim il n'y aura pas de changement, la personne chargée de la police au sein de la Municipalité sera la déléguée et tiendra informé le Conseil Communal.

Vote : Ce préavis est accepté à la majorité (1 abstention)

7. Préavis no 02/2011 - Demande de crédit pour le réaménagement de la Louche 3^{ème} étape – tronçon intermédiaire

- **M. Marrel** Président de la Commission Technique fait lecture du rapport
- **Mme Boujon** membre de la Commission des Finances fait lecture du rapport

La Présidente ouvre la discussion sur le préavis

M. Novelli demande si la 1re partie est franchissable.

M. Treppe soulève dans le point 2 que le trottoir aura une largeur constante par une bordure haute, donc pas franchissable.

M. Michelet répond que s'il est constaté une vision non suffisante, la situation sera

adaptée, qu'il s'agit d'un plan d'intention. Il précise que sur place à la réalisation, des améliorations seront très certainement faites.

M. Genaine propose à la Municipalité, qu'un beamer soit installé afin que l'assemblée puisse visualiser les objets présentés dont les préavis incluent des plans ou des schémas, lors des séances du Conseil.

M. Vallotton demande dans le point 8 dans les conclusions, de quelles natures sont ces remarques et vont-elles générés des recours ?

M. Michelet éclaircit sur les intentions des riverains qui s'inquiétaient de certains points dont la Municipalité a pu répondre et les rassurer.

M. Treppe indique à l'assemblée que s'il vote contre ce projet, c'est que lors de la présentation du préavis en 2010, il avait fait part de ses idées et remarques. Or, la situation est identique ce jour et il a une autre conviction de la sécurité.

Vote : Ce préavis est accepté à la majorité (2 avis contraires, 3 abstentions)

8. Préavis no 03/2011- Demande de crédit pour la reconstruction du Refuge « Malatête »

- **M. Bugnon** Président de la Commission Technique fait lecture du rapport
- **Mme Boujon** membre de la Commission des Finances fait lecture du rapport

La Présidente ouvre la discussion sur le préavis

M. Uldry soulève le problème de clés, des frais d'entretien, et souhaiterait que l'utilisation du refuge soit faite dans la gratuité.

M. Muheim explique que toute la partie extérieure est gratuite. La volonté est d'offrir quelque chose aux Cancoires financé par les Cancoires. Il y a des frais qui sont calculés dans la location « symbolique » de CHF 100. -- qui traiteront au moins l'évacuation des eaux usées. Chaque semaine le service de voirie effectue un contrôle dans la forêt ne serait-ce que pour le couvert du 700e.

Vote : Ce préavis est accepté à la majorité (1 avis contraire)

8. Divers et propositions individuelles

Démission au sein de la CCU

Préambule :

Le 21 janvier 2011 les Conseiller-è-s ont reçu un courriel contenant la démission de trois des cinq membres de la CCU avec effet immédiat.

Se déroulent alors les débats suivants.

M. Girard répond aux propos de M. Jan concernant une modification du projet du collège. Il argumente en faveur de logements pour seniors, s'appuyant sur le débat de la maison Pasche, afin de répondre aux besoins de logements protégés pour les seniors, optimiser l'usage des installations collectives du futur collège et réduire la charge financière de ce nouveau collège.

Cependant des problèmes juridiques et de voisinage sont à résoudre :

Selon lui, il serait paradoxal que l'interprétation du classement de logement seniors en zone d'utilité publique ne soit pas admise (Art.33 du règlement des constructions). Dans le nouveau PGA, la zone villa sud basculera de toute manière dans le territoire compact ce qui la rendra naturellement candidate à une meilleure densification.

Selon une projection nationale, la communauté des retraités devrait augmenter de 60% d'ici à 2030.

C'est donc une réponse judicieuse à un besoin réel. Les personnes âgées désirent rester à domicile le plus longtemps possible (Patrice Lévy). Différents types de logements protégés sont disponibles sur le marché romand (possibilités de prestations de services et soutien financier du canton).

Une variante possible est de créer une dizaine de studios avec salle de bains et kitchenette répartis autour d'une grande pièce commune à vivre, garantissent une autonomie. De ce fait, cette approche intergénérationnelle entre les jeunes et les personnes plus âgées pourra devenir à Belmont une réalité quotidienne en plus d'améliorer les liens sociaux.

Sur le plan urbanistique: entièrement conforme aux objectifs du PALM et du Plan directeur cantonal, l'habitat sera à proximité des activités, des installations et des transports.

Sur le plan financier: M. Girard indique que des appartements devraient générer un revenu locatif mensuel d'au moins 12'000.-/mois, soit 144'000.-/an. Cette opération ira dans le sens d'une amélioration de la rentabilité de l'ensemble de l'ouvrage. Le coût supplémentaire au niveau étude (phase avant préavis) pourrait se situer entre 5 et 15'000.-

M. Muheim soulève justement le dysfonctionnement de la CCU qui s'octroie des pouvoirs de cogestion en lançant de son propre chef des projets, ce que le législateur n'a jamais prévu lorsqu'il a mis en place nos institutions démocratiques. Ces tâches sont du ressort de la Municipalité. Une présentation avant la mise à l'enquête publique du projet d'extension de la 3e étape du collège montre que les voisins du collège ont pour seules remarques : la hauteur du bâtiment, les cheminées (possibilité d'oppositions qui seront jugées sur le moment venu par la Municipalité), ou l'antenne de la sirène (alarme) de la protection civile. M. Girard a reçu des explications sur cette zone d'utilité qui exclut la construction de logements à l'exception d'appartements dits de fonction, mais ce dernier ne veut pas comprendre.

La procédure d'une révision du plan général d'affectation peut durer de 3 à 5 ans, car elle impose l'approbation du Conseil Communal, du Conseil d'État, la procédure de levée d'opposition de tous les bordiers (zone d'utilité publique changée en zone mixte). Et ira largement au-delà du temps indispensable pour accueillir les enfants de 5 et 6e impérativement à la rentrée scolaire 2015-2016.

Le fait de reconstituer la CCU ne va pas amener la CCU à travailler sur ce dossier comme le précise l'art. 47 du règlement communal. Pour mettre un terme cet abus de compétences, si la CCU souhaite gérer quelque chose elle doit faire recours à une motion comme le prévoit les bases légales de démocratie. Respectons-les.

Ce n'est pas la Municipalité qui est la cause de la distension au sein de la CCU, les actions de l'un de ses membres (et d'un autre qui suit) ne sont pas en adéquation avec l'art. 47 du règlement. Cette commission ne fait pas l'urbanisme de la commune, tout comme elle ne suit pas le PALM qui est du ressort de la CCAR. Tout a été transmis par écrit à M. Girard (et par oral en présence de la secrétaire municipale) afin qu'il comprenne où se situent toutes les difficultés que nous rencontrons, mais M. Girard ne veut pas entendre.

M. Chapalay relève l'inversion de M. Moser dans sa communication faisant allusion à la salle des sociétés pour agrandir l'appartement de l'aubergiste en lieu et place de la Passade. M. Muheim confirme.

M. Ciompi demande si la Commune a prévu des rénovations de la fontaine au chemin du Coin d'En Bas maintenue depuis des années par support de chantiers (desséchée et délabrée), sachant qu'elle fait partie du patrimoine.

M. Moser explique que des devis ont été demandés. Un problème de dalle a donné des signes de faiblesse. Une étude pour recouvrir cette fontaine dans le même style que celle de la place du village est en cours auprès d'un charpentier. Un préavis verra le jour durant cette année.

M. Genaine revient sur la réélection de la CCU et les propos de la préfecture. Il rappelle le problème de Champ-Chamot qui est arrivé à l'imprévu.

La Présidente indique qu'il est de coutume que le bureau apporte aux conseiller-è-s, dans les communications, l'information de la démission des trois membres de la CCU, puis l'élection des membres manquants est agendée pour la prochaine séance du Conseil.

La Présidente faisant allusion à la vingtaine de pages envoyée par MM. Girard et Fardel au Conseil, souligne qu'elle ne tient pas à ce que, dans le fonctionnement de toutes commissions, des données qui ont été échangées soient portées à connaissance de tous les Conseillers.

M. Cavin dépose et formule la motion d'ordre : que la nomination des membres manquants de la CCU ait lieu lors de la prochaine séance, selon l'art. 25. Il souhaite qu'à l'avenir chaque ordre du jour soit ouvert à la discussion, pour permettre aux personnes qui ne sont pas d'accord avec celui-ci d'intervenir, afin de ne pas créer de qui pro quo.

La présidente renvoie M. Cavin à l'art. 56 qui ne prévoit pas l'ouverture à la discussion de l'ordre du jour.

Concernant la CCU, si 5 conseiller-è-s appuient une motion d'ordre, elle sera soumise au vote (art 77.).

M. Graul rappelle qu'il a également déposé une motion d'ordre et reformule : que le Conseil suspende la CCU jusqu'à la prestation de serment du nouveau Conseil.

M. Jan prend la parole ne souhaitant pas épiloguer sur le dysfonctionnement de la CCU. Il rappelle qu'après 29 ans dans ce Conseil, il a passé la main au début de 2005 (place aux jeunes). Le Conseil a souhaité son retour dans la CCU le 3 octobre 2007, la situation s'étant détériorée (préavis Derrière-Bourg). Mission qu'il a acceptée par civisme. Mai 2010, distanciation par deux membres, qui décident de tout: influence au choix des candidats pour la réélection. La modification de l'ordre du jour est peut-être légale. Toutefois, il fait remarquer qu'il s'agit d'une stratégie proche de la "combinazione".

Quelques exemples des dysfonctionnements induits par deux membres de la CCU:

- Refus de transmettre un rapport à la Municipalité (Maison Pasche) à cause de la phrase: "le projet municipal correspond aux demandes réitérées des précédentes CCU de créer des logements à loyer modéré ou subventionné". Sous prétexte que le mot "subventionné" leur "donne des boutons" et que cela "amènera la racaille à Belmont".
- Le 27 mai 2010, lors de la communication CCU, nouveau refus d'ouvrir les portes de la CCU à d'autres candidatures que celles de leur choix, sans consulter le ou les collègues. Selon eux, seule la cooptation (à sens unique) prévaut.
- Changements dans l'attribution des postes CCU au sein des commissions du Conseil, sans consulter les intéressés.
- Monopolisation du débat sur d'autres sujets que ceux à l'ordre du jour de séances avec la représentation de la Municipalité et le technicien communal.

- Refus d'entendre certains avis divergents de la majorité de la commission.
- Refus d'accepter un procès-verbal amendé par la majorité de la commission.
- Transmission de communications CCU laissant un délai trop court pour permettre une modification concertée.
- Feuillet "Appréciation de la situation" ayant guidé de précédentes CCU, faisant mention en priorité de la base légale.
- "Manuel d'Aménagement du Territoire" en 3 volumes, Prof Laurent BRIDEL de l'Uni de Lausanne, acquis par la Municipalité pour la CCU (confiné depuis 5 ans dans les archives CCU).
- "Compétences des responsables communaux" et "Répartition des attributions entre autorités communales", M. David EQUHEY, chef du service juridique des communes à l'Etat de Vaud.

Ces diverses propositions n'ont visiblement pas été entendues par nos deux collègues.

En plus des demandes de rester dans la légalité, M. Jan a proposé plusieurs documents et références pour appuyer ces démarches. Il relève la non-pertinence de la demande de M. Girard de plus de transparence de la part de la Municipalité, alors que ses propres démarches sont trop souvent opaques. De même, il a rappelé que le "droit d'initiative" des conseillers, prôné par le même, connaissait des limites, et cite les rappels faits dans le texte le M. David Equey. Ils n'ont manifestement pas jugé utile de s'y intéresser.

M. Jan a été applaudi par l'assemblée.

La présidente remercie M. Jan et avoue se trouver dans l'embarras en entendant et constatant tant de problèmes au sein de la CCU par ces dysfonctionnements. Le bureau se réunira pour prendre en considération les propos de ce soir et trouver une solution.

Mme Hirt spécifie qu'elle n'a pas confiance en cette CCU et si nécessaire fera une pétition afin que soient élus des nouveaux membres. La Municipalité n'ayant pas besoin que cette commission soit consultée dans les prochains mois, elle propose que la nouvelle CCU soit choisie démocratiquement pour la nouvelle législature.

La présidente prend acte de l'intervention de Mme Hirt, puis elle lit l'art. 77 du règlement.

Mme Recchia demande la parole afin de bien comprendre le débat, car il y a deux motions d'ordre contradictoires. La première de M. Cavin et la deuxième de M. Graul qui dit le contraire.

M. Genaine affirme que l'on doit voter sur la première motion, une fois la décision prise on vote sur la deuxième et suivant la décision de la première il n'y a plus besoin de traiter la deuxième en suivant l'ordre chronologique.

M. Muheim prend la parole en précisant qu'il va essayer de sortir le Conseil Communal de ce « sac de nœuds », en précisant qu'il n'aurait pas souhaité tenir ces propos de façon formelle : la Municipalité se refuse à toute collaboration avec M. Le Président Fardel et M. le Conseiller Girard dans leur fonction de membre de la CCU et ceci jusqu'à la fin de cette législature.

La décision municipale est fondée sur le fait que M. le Conseiller Girard a fait des pressions sur des instances cantonales, dont entre autres, le chef du service de l'aménagement du territoire, son adjoint et le responsable du secteur, pour obtenir des informations sur l'état d'avancement de la réflexion de la Municipalité dans le cadre du futur plan de zone, de la révision de plan général d'affectation. Ceci est parfaitement inadmissible.

M. Girard s'est aussi permis de transmettre dans ses communications, des informations

qu'a transmises la Municipalité à la CCU sous le sceau du secret et de la confiance, s'agissant de certains aménagements et d'intentions générales d'aménagements.

L'art. 47 du règlement « en règle générale, la Municipalité informe la CCU de ses intentions et la consulte lors des différentes phases d'étude, etc. ... » Dans ce cadre particulier, la Municipalité ne peut plus l'appliquer.

Nommez la commission ! Pour les trois nouveaux élus, ce sera frustrant, car ils n'auront pas de contact avec la Municipalité.

M. Girard demande de ne pas prendre pour argent comptant les choses qui ont été dites. Il y a des factuels, et le document qu'il a envoyé par mail que le Conseil Communal a reçu est tout à fait factuel. Il n'y a aucune affirmation gratuite. C'est uniquement des documents écrits.

M. Jan et Mme Zoia protestent et indiquent que les documents transmis par M. Girard sont « sélectionnés et hors contexte ».

M. Girard indique qu'il n'a pas la même lecture du règlement. Il ajoute à la définition de M. Le Syndic, les points suivants : Selon lui l'art. 47 est très clair. La CCU est chargée d'assurer la liaison entre le Conseil et la Municipalité sur toutes les questions relevant de l'urbanisme. Le « Conseil » a le droit, art. 59 d'initiative ainsi qu'à la Municipalité. Un membre de la CCU a le droit d'initiative.

« Si je suis intervenu au canton, il y a des choses qui m'ont été dites, qui ne correspondait pas à ce que je pensais, j'ai été chercher l'information au canton. Ce n'est pas en m'écartant ou en bâillonnant la CCU que les choses vont aller mieux. Si un débat doit venir, il doit être tranché par un juriste des affaires institutionnelles du canton. »

« Concernant le secret des commissions, la confédération a sorti une loi en 2002 qui est la loi sur la transparence. Et cette loi, donne le droit à tous citoyens, d'obtenir sans avoir à ce justifier, tout document officiel de toutes autorités. Et cette loi ensuite est devenue une loi cantonale en 2003. »

Vote de la motion d'ordre de M. Cavin

« que la nomination des membres manquants de la CCU ait lieu lors de la prochaine séance du Conseil communal ». Ce vote se déroule par scrutin secret à la demande de M. Girard.

Résultat : Bulletins délivrés : 35

Bulletins rentrés : 35

Majorité absolue : 18 12 Oui / 23 Non

La motion de M. Cavin est rejetée

M. Kupper demande à ce que les séances du Conseil Communal se déroulent hors cadre des vacances scolaires. Sa demande est prise en compte.

M. Moret remercie la Municipalité pour la Passade et rappelle la Régionale des Musiques de Lavaux à Belmont du 20 au 22 mai prochain.

La prochaine séance est fixée au 26 mai 2011 à 20 h. 15 à la Grande Salle

La séance est levée à 23h29.

Belmont, le 29 avril 2011

Helene Pinto

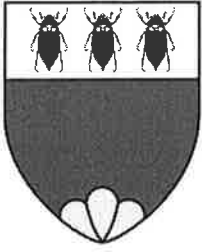
Présidente



Isabelle Gaillard

Secrétaire

L'ordre du jour, les rapports des commissions et les diverses communications sont conservés dans un dossier ad hoc



**Commune de Belmont-sur-Lausanne
Municipalité**

**COMMUNICATIONS
au Conseil communal, séance du 3 mars 2011**

Gustave Muheim

Administration générale, Personnel, TL, Délégué aux affaires Lausanne Région, PPP (Protection civile, Police, Pompiers [SDIS])

PERSONNEL COMMUNAL

Notre Boursier Stéphane Ruby a obtenu son certificat d'études avancées en management et gestion du changement. Nous lui avons adressé toutes nos félicitations et il rejoint ainsi Mlle Fogoz dans les « titrés » aux normes européennes dites de Bologne.

Notre apprentie de 3ème année a pris goût aux études et a décidé, au terme de ses examens finaux de l'été à venir, de continuer sa formation par une maturité professionnelle en étude à plein temps. Si nous ne pouvons que nous réjouir de voir Magali Chiovenda augmenter son savoir, nous devons par contre regretter son départ à l'issue de son apprentissage. En effet, depuis de nombreuses années, une fois leur certificat en poche, nos anciennes apprenties ont la possibilité de rester une année au maximum au service de notre commune.

Cette période de « mise au pied à l'étrier » est profitable pour les 2 parties. La décision de Mlle Chiovenda remet en cause ce système, le travail qui l'attendait restant à réaliser. Dès lors, la Municipalité a « réactivé » certains dossiers de candidature spontanée ainsi que ceux reçus lors de la mise au concours de la place à temps partiel, aujourd'hui occupée par Mme Mori.

Après analyse et auditions, notre choix s'est porté sur Mlle Sophie Ducceschi. Notre future collaboratrice, qui commencera son activité le 1er mai prochain, a fait son apprentissage à la Commune de Pully. A l'issue de sa formation, cette même commune l'a engagée pour une durée déterminée. Après quelques années dans le monde des assurances, Mlle Ducceschi a souhaité retrouver un travail en adéquation avec les tâches administratives techniques, si possible au sein d'une collectivité locale. Dès lors, le départ imprévu de Mlle Chiovenda ne provoquera pas une nouvelle surcharge de travail sur les autres personnes actives au sein de notre service technique.

La réorganisation du service technique avec le départ de M. Sarda, ainsi que la redistribution de certaines tâches à la future association de police, nous ont permis d'optimiser les tâches de M. Burri, responsable de notre police administrative depuis le départ à la retraite de M. Grand en février 2010. Mieux que des mots, ce qui précède s'exprime en chiffres : au 31 décembre 2010, le service technique comptait 5.4 postes EPT (équivalent plein temps). Depuis le 1^{er} février 2011 (donc sans M. Sarda), le chiffre est de 4.7 EPT. En incluant les charges sociales patronales, l'économie se monte à plus de 70'000.-



Belmont, entreprise formatrice. Nous avons le plaisir de vous informer que nous allons compléter notre panel d'apprentis en offrant une place d'agent(e) d'exploitation. Cette profession nouvelle s'adresse particulièrement à des jeunes aimants le travail manuel, mais moins à l'aise avec les cours théoriques. Notre responsable des bâtiments, M. Tornare sera responsable du suivi de cette personne, place à offrir prioritairement à un(e) jeune de notre village, une fois que nous aurons reçu l'accréditation officielle pour cette formation de la part du Canton. Pour mémoire, nous avons trois apprenties de commerce et une assistante socio-éducative.



PPP (Police – PCi – Pompiers)

Nous n'avons rien de particulier à signaler, si ce n'est que tout fonctionne à perfection aussi dans les tâches transversales avec la police, la protection civile régionale et les services du feu de Pully et Belmont. Le rapport des 3 corps sécuritaires s'est déroulé le 23 février dernier à Pully et nous avons remis, en compagnie du Syndic Jean-François Thoney, la bannière du SDIS Paudèze au Cdt du feu Schlaeffli.



SIGNALISATION ROUTIERE

Le rapport de gestion 2006 faisait déjà état de la vétusté des feux réglant la circulation au bas du chemin de la Cure. Installés en 1991, ils nous auront été « fidèles » ou presque, jusqu'à la fin 2010.

Les dernières pannes, intermittentes de surcroît, nous ont incité à ne plus tenter le diable avec la chance et nous avons demandé l'autorisation à votre Commission des finances de procéder au remplacement du cœur de l'installation, soit le boîtier de commande.

Nous avons fait bonne figure à mauvaise fortune, puisque le prix imaginé il y a 5 ans a été divisé par 3. L'avancée technologique nous a permis de ramener le coût à Fr. 37'000.-/TTC. De plus, nous avons gardé les pièces détachées qui n'avaient pas encore rendu l'âme (et qui ne se trouvent plus) pour faire face, si nécessaire à une panne de l'installation régissant le carrefour d'Arnier, ayant le même âge « canonique », mais n'ayant pas encore fait « parlé d'elle ».

Gilbert Moser

Finances – Domaines – Forêts – Vignes – Bâtiments communaux

Finances

Le bouclage de l'exercice 2010 n'est pas encore terminé mais on peut déjà vous signaler qu'il sera meilleur que prévu. Le total des recettes fiscales dépasse de deux millions le montant budgété et de Fr. 700'000.- le montant de l'année précédente.

Emprunts

Nos liquidités sont meilleures qu'il y a une année. Le retard dans l'encaissement des impôts est résorbé. Il faut tout de même remarquer que notre commune grandit et que notre cash-flow doit évoluer dans le même sens. Il faut compter environ un million et demi à deux millions de disponible. Etant un peu à l'étroit en fin d'année 2010, nous avons emprunté Fr. 1'000'000.- auprès de la B.C.V. à 0.40 % pour 3 mois, soit pour la période du 6 décembre 2010 au 7 mars 2011. A l'échéance, nous aurons les liquidités pour le rembourser. Nous referons le point des liquidités au deuxième semestre 2011 en regard des investissements effectués. Il n'y a pas d'emprunt à renouveler en 2011.

Domaines et Bâtiments communaux

Auberge communale

Nous rappelons que le bail commercial du restaurant a été dénoncé avec effet au 31 mars 2011. Il en va de même pour l'appartement ainsi que pour un studio.

Une annonce a été faite dans 24 Heures et dans le Cafetier (journal des professionnels de la branche) ainsi que sur le site internet de la Commune, afin de trouver un repreneur pour notre établissement. Nous avons reçu une dizaine de réponses, 3 candidats ont été sélectionnés et auditionnés par une délégation de la Municipalité.

Les trois candidats ont eu jusqu'au 15 janvier 2011 pour fournir un business plan. Au vu de ces derniers, la Municipalité a choisi M. et Mme Lang, jeune couple enthousiaste avec deux enfants, domicilié à Chernex. M. Lang est actuellement chef de cuisine au restaurant « La Chotte » à Romanel-sur-Lausanne.

M. et Mme Lang ont signé un accord formel daté du 21 février et viendront habiter dans l'appartement du premier étage, complété par la surface de la salle des sociétés. L'étude de réhabilitation du restaurant de l'auberge communale se fera avec la participation d'un architecte spécialisé en travaux de rénovation, en collaboration avec le nouveau tenancier choisi ainsi qu'avec GastroVaud. Prise de possession des locaux courant 2012. Un préavis de demande de crédit d'étude vous sera soumis dès que possible.

Maison Pasche

Le spécialiste mandaté afin de connaître l'état de l'immeuble nous a rendu son rapport :

- l'immeuble a environ 150 ans;
- les façades de la partie habitée peuvent être maintenues;
- l'humidité en sous-sol doit être prise au sérieux mais peut être maîtrisée.

Chantal Dupertuis

Ecoles, Œuvres sociales, Affaires culturelles

Commission (cantonale) de jeunes

Le Conseil d'Etat a désigné les 25 personnes retenues pour la Commission de jeunes, composée de gymnasiens, d'apprentis et d'écoliers et voulue par la Constitution vaudoise.

Cette commission sera assistée par M. Frédéric Cerchia, qui assumera les tâches de répondant cantonal pour le soutien aux activités de la jeunesse. Il a été désigné par le Groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ-Vaud), mandaté par le Service de protection de la jeunesse, pour exercer cette charge. Parmi ces 25 élus, représentés par 12 filles et 13 garçons, il est à noter la présence de Monsieur Malvin Zoia, fils de Madame la Conseillère Anna Zoia. « Toutes nos félicitations à Zoia Junior et à ses parents. »

Philippe Michelet

Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts

Réaménagement du parking du Blessoney

Lors de la séance du 7 octobre 2010, je vous avais fait part de l'état d'avancement de ce dossier et notamment l'incertitude quant à la date de réalisation des travaux.

Pour mémoire ce parking se situe au-dessus des tunnels de l'autoroute ce qui nous conduit à coordonner nos travaux avec ceux de l'Office fédéral des routes.

Les informations reçues de cet office confirment nos craintes. Les travaux de réfection des tunnels vont nécessiter des interventions depuis l'extérieur ce qui a pour conséquence des excavations sur l'emprise du parking.

Les travaux de réfection de l'autoroute entre Vennes et Villeneuve sont planifiés entre 2014 voire 2015 et 2020. Les détails de la planification seront connus dans le courant du printemps. Nous saurons alors dans quelle période nous pourrons envisager nos propres travaux.

Nous vous tiendrons informé de la situation de ce dossier.

Belmont, le 3 mars 2011

Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne du 3 mars 2011

Communication de la commission consultative d'urbanisme (CCU)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis le dernier Conseil votre CCU a déployé les activités suivantes:

En compagnie de notre Municipale de l'Aménagement du Territoire, Madame Catherine Schiesser et de notre chef du service technique, Monsieur Dominique Gamboni, la CCU a continué de travailler sur la refonte du règlement des constructions.

La Municipalité propose de diminuer la surface minimum de parcelle pour la construction de 1'000 m² actuel à 700 ou 800 m².

Après discussion, la CCU finit par se rallier à la proposition de Philippe Jan:
Diminuer la surface minimum de parcelle pour la construction de 1'000 m² actuel à 600 m², afin que les parcelles de 1'000 m² ne puissent se scinder en deux.

Après discussion, la CCU s'accorde à ce que la hauteur maximale des constructions ne soit pas modifiée. Ceci afin d'éviter toute crispation.

Concernant l'arborisation (art.55) la CCU partage les intentions de la Municipalité visant à restreindre certaines essences, comme les conifères et à favoriser les essences locales. Ceci pour autant que le droit supérieur le permette.

Les autres modifications proposées par la Municipalité sont acceptées.

Le débat sur la maison Pasche a montré qu'il fallait se préoccuper de pouvoir loger les seniors.

Dans le cadre de l'extension du collège, Pierre Girard, nouveau membre de la commission extra-parlementaire "Extension collège" a suggéré à ses collègues de la CCU qu'il pourrait être intéressant de d'envisager une variante avec des logements pour seniors.

Cette idée pourtant destinée à resserrer les liens sociaux a malencontreusement déchaîné un tohu-bohu totalement inattendu.

Allant même jusqu'à provoquer la démission subite de trois membres de la CCU.

Ce qui, en vertu de l'article 36 du règlement du Conseil, a eu pour conséquence immédiate de bloquer toutes les initiatives de votre CCU.

Afin que chacune et chacun d'entre vous puisse juger sur pièces, les 2 membres rescapés de votre CCU vous ont adressé le mercredi 2 mars un email détaillant tout ce qui s'est passé et ce matin 3 mars un résumé.

Nous vous remercions de votre attention.

Le président: M. Philippe Fardel

M. Pierre Girard

**Communication de la CCU (majorité)
Conseil communal du 3 mars 2011
Belmont-sur-Lausanne**

(Première partie du PV de la séance du 12.01.2011, qui devait servir de base à la communication CCU. Comme les deux membres minoritaires ne nous ont pas soumis la dite communication, il s'agit de contrôler s'ils ont respecté ce texte de base)

Détermination de la CCU sur le règlement des constructions lors de sa séance du 12 janvier 2011

Tous les articles que la Municipalité propose de modifier sont passés en revue.

L'art.11 suscite un débat:

La Municipalité propose de diminuer la surface minimum de parcelle pour la construction de 1'000 m² actuel à 700 ou 800 m².

Après discussion, la CCU finit par se rallier à la proposition de Philippe Jan:

Diminuer la surface minimum de parcelle pour la construction de 1'000 m² actuel à 600 m², afin que les parcelles de 1'000 m² ne puissent se scinder en deux.

Après discussion, la CCU s'accorde à ce que la hauteur maximale des constructions ne soit pas modifiée. Ceci afin d'éviter toute crispation.

Concernant l'arborisation (art.55) la CCU partage les intentions de la Municipalité visant à restreindre certaines essences, comme les conifères et à favoriser les essences locales.

Ceci pour autant que le droit supérieur le permette.

Les autres modifications proposées par la Municipalité sont acceptées.

Le dernier alinéa du PV, «Divers», ne reflétant pas la réalité du débat du 12 janvier, une autre version a été préparée par Ph. JAN, approuvée par les membres majoritaires. Malgré un échange de mails, M. Girard a présenté comme communication CCU une version «agrémentée» de sa mouture. Elle ne peut être considérée que comme minoritaire, voire annulée)

Divers (communication de la majorité de la CCU)

Le débat sur la maison Pasche a montré qu'il fallait se préoccuper de pouvoir loger les seniors.

Dans le cadre de l'extension du collège, Pierre Girard, nouveau membre de la commission extra-parlementaire "Extension collège" en remplacement de Cédric Seeger, suggère qu'il pourrait être intéressant de soumettre au Conseil une variante avec des logements pour seniors.

La discussion démontre que la majorité de la CCU trouve cette proposition inadéquate et inopportune; le dossier «Extension du collège» a débuté en 2006 et arrive à son terme.

Les contraintes légales, techniques, financières et de délais qui découleraient de ce changement d'affectation sont trop importantes pour prendre le risque de saborder l'entier du projet. Le Conseil ne comprendra pas que notre commission, qui a accompagné ce dossier sur toute sa durée arrive avec une telle proposition en 2011. La CCU prend acte de l'intention de Pierre Girard d'explorer cette question.

Anna ZOIA :

Giuseppe DE PIERRI :

Philippe JAN :



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Communication de la CCAR

FORUM

Le 9 février 2011, les communes du district ont été conviées à participer à une séance fixée par le Conseil de politique sociale qui s'est tenue à la maison Pulliérane à Pully.

Pour la Municipalité de Belmont, M. Muheim, syndic a été désigné pour la représenter à cette séance.

La CCAR en tant que commission permanente des affaires régionales a été invitée par la Municipalité à l'accompagner à cette présentation.

Elle a acceptée volontiers cette invitation et 3 membres de la CCAR y ont participé.

Le but de cette séance avait pour thème le renforcement de la communication des autorités communales sur les questions relevant de la facture sociale que sur ses propres activités ainsi qu'à son action dans les différents domaines qui relèvent de sa compétence.

Les personnalités invitées étaient M. Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat en charge du département de la santé et de l'action sociale ainsi que MM. Laurent Wehrli et Jean-Claude Christen, président du Conseil de politique sociale.

M. Maillard a présenté notamment l'évolution de la politique sociale vaudoise depuis 2007, à savoir :

- programme FORJAD (Programme d'insertion des jeunes adultes à la formation professionnelle)
- PC Familles
- rente-pont à l'AVS
- sécurisation du RI (Revenu d'insertion)

Quelques chiffres :

Il faut savoir que plus de 2'000 jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans sont inscrits auprès d'un Centre social régional (CSR). Environ 70% d'entre eux ne disposent pas d'une formation professionnelle accomplie.

Enfin, il convient de rappeler qu'une année de RI pour une personne seule coûte en moyenne environ 25'000.- par année –.

Fort de ce constat, le Conseil d'Etat a décidé en 2006 du lancement du programme d'insertion par la formation professionnelle (FORJAD) sous la responsabilité du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et du Département de l'économie (DEC). Ce programme prévoit l'entrée en apprentissage de jeunes adultes sans formation professionnelle issus du RI.

La CCAR tient encore à remercier la Municipalité pour son invitation.



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PALM

Le 10 février 2011, a eu lieu à Beaulieu la 8^{ème} conférence d'agglomération Lausanne-Morges sur le thème de "*L'agglomération de demain*".

600 élus des 27 communes sises dans le périmètre du PALM ont assistés à cette conférence, dont 20 provenant de Belmont.

Avant cette conférence, a lieu en avant première, pour ne pas dire en première mondiale, la visite des nouvelles halles sud du futur centre de Congrès et d'Expositions de Beaulieu qui accueillera prochainement la foire annuelle "Habitat et Jardins". Cette visite était organisée par la Fondation de Beaulieu.

Les conseillers d'Etat M. Mermoud et Marthaler et les présidents des schémas directeurs ont présentés leur vision sur les projets de notre région pour ces prochaines années, à court et à moyen terme, notamment :

- Un tram de Renens à Lausanne
- Les gares de Morges et de Renens
- Le projet métamorphose Nord et Sud
- Le projet "Axe LEB, Lussey-Bel-Air"
- Des trolleybus à haut niveau de service
- Le secteur Arc-en-Ciel
- Le développement du secteur Est
- etc...

Mais avant ces interventions, nous avons eu droit à un exposé du directeur adjoint de l'Office fédéral du développement territorial.

A la fin de cette conférence, chaque participant pouvait naviguer parmi les stands mis en place pour avoir une vision détaillée des futurs projets, notamment par des présentations virtuelles ou poser des questions aux délégués des régions.

Je tenais en tant que conseiller communal et président de la CCAR remercier ici le président du PALM ainsi que ses collaborateurs pour cette conférence et la qualité des orateurs.

Belmont, le 2 mars 2011

Pour la CCAR :

J-C. Bartolacelli, président